



Récemment nous avons fait parvenir à l'ensemble de nos adhérents un dossier permettant aux EHS, de rejoindre un mouvement leurs permettant de faire reconnaître leurs symptômes et leurs états, au travers d'une pétition nationale,

Nous en publions ci-dessous les éléments, afin que toutes personnes ayant accès à notre site web puisse relayer ces informations auprès de leurs familles, de leurs ami(e)s ou de leurs voisins :

----- Forwarded message -----

De : **Virginie Leuwers** <virginie.leuwers@orange.fr>

Date: jeu. 18 juin 2026, 13:28

Subject: consignes démarrage action CAB associés

To: chabha anseur <chabhaanseur709@gmail.com>, genevieve delahaie <gdelahaie6@gmail.com>

Cc: Angela Silvestri <angelasyl1933@gmail.com>, Steve KABALIAN <steve.kbln@gmail.com>

Chers toutes et tous,

Nous vous prions de nous excuser pour l'attente de nouvelles concernant notre action collective au pénal avec Maitre Brusa.

Celui ne pouvant pas recevoir les versements des uns et des autres séparément, il a fallu chercher la solution la plus sure pour chacun de nous pour réunir les fonds.

Comme il est impossible de créer un compte bancaire au nom d'un simple collectif, nous avons essayé de passer par une association amie déjà existante, mais cela n'est pas possible non plus.

Pour de multiples raisons : indépendance, simplicité et rapidité dans nos actions, nous ne souhaitons pas re créer une nouvelle association.

Pour que cette action collective puisse enfin démarrer il faut que nous soyons certains de deux choses :

- être au minimum trente participants pour pouvoir assumer les honoraires des deux premières parties de cette action
- être tous d'accord sur notre objectif principal à savoir : être enfin reconnus victimes de nos expositions contraintes et continues aux champs électromagnétiques artificiels dont la nocivité est incontestable.

Si nous sommes bien d'accord sur ces deux points, pouvez-vous svp envoyer au plus vite le bulletin d'adhésion joint à la proposition de maitre Brusa ainsi qu'un chèque de 120 euros à l'ordre et à l'adresse postale de Virginie Leuwers 1 chemin du Corps de Garde 53540 Saint Poix et de conserver une copie de ces deux éléments chez vous comme preuve de votre envoi.

Si nous n'atteignons pas 30 personnes, chaque adhésion et chèque sera détruit et une photo de ces deux pièces détruites sera renvoyée à son participant émetteur.

Si nous atteignons les 30 participants et les 30 x 120 euros = 3600 euros que demande CAB associés en provision sur ses honoraires, Virginie enverra à Cab associés un mail élaboré et validé par le comité de pilotage, pour demander à maitre Brusa de nous expliquer par écrit la stratégie qui lui permettrait d'obtenir cette reconnaissance.

Si la réponse de Maitre Brusa et sa stratégie paraît conforme à nos attentes, Virginie encaissera les chèques sur un compte créé à son nom mais pour le collectif dont le nom définitif est :

« Justice pour les victimes des ondes et champs électro magnétiques artificiels ».

Elle règlera Maitre Brusa par un chèque unique de 3600 euros. Une copie des relevés de ce compte sera bien évidemment transmise à chacun par mail hebdomadairement.

Le double de la facture que Maitre Brusa rédigera au nom du collectif vous sera envoyé avec en rappel votre nom, numéro de chèque et la somme que vous avez versée.

Si, et seulement si, il ne vous est vraiment pas possible d'envoyer un chèque, Virginie vous communiquera par message personnel à son adresse virginie.leuwers@orange.fr le rib du compte bancaire.

Vous pourrez y faire un virement en indiquant bien vos nom et prénom et en y ajoutant un code : action Cab Associés

1

Si nous sommes plus de 30 et qu'il reste de l'argent sur le compte, il y restera jusqu'au paiement du solde des honoraires dus à maitre Brusa.

Une fois la procédure lancée nous aurons tout le temps de trouver une meilleure solution pour la gestion de trésorerie, de constituer un dossier complet sur le thème qui nous occupe, de mettre en ligne une cagnotte pour permettre aux plus démunis de participer quand même à cette action etc...

Mais nous n'en sommes pas là.

Pour l'instant, il faut donner le coup d'envoi avant le 30 juin, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer les pièces demandées au plus vite.

N'hésitez pas à faire circuler cette information sur notre action aux autres victimes des champs électromagnétiques, (EHS ou autres pathologies) Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids et moins cette action coûtera cher à chacun de nous.

Dans ce cas transmettez leur la fiche info de départ de maitre Brusa ci joint, ainsi que le bulletin d'adhésion à son action collective

Par avance merci pour votre confiance.

le comité de pilotage : Geneviève, Chabha, Virginie

CAB ASSOCIES

AVOCATS A LA COUR

19, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris

01 53 34 98 58

avocats@cabassocies.com

www.cabassocies.fr

Fiche d'information

Victime d'Hyper-sensibilité Electromagnétique

Cette fiche a pour objectif de recueillir les informations nécessaires à une éventuelle action collective judiciaire pour voir indemniser les victimes électrosensibles à la suite de radiofréquences ou toute autre onde électromagnétique de nature à troubler la santé physique et psychologique et de quelque manière que ce soit la personne.

1. Informations personnelles

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Téléphone (fixe) :

Téléphone (portable) :

Adresse e-mail :

2. Situation professionnelle

Statut :

Profession actuelle :

Cochez la case correspondante si applicable :

☐ Cessation d'activité ☐ Arrêt maladie ☐ Arrêt maladie de longue durée ☐ Invalidité

3. Antécédents médicaux

Souffriez-vous de maladies chroniques ou aviez-vous des traitements en cours avant le constat d'être victime de l'hyper-sensibilité électromagnétique (EHS) ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

Possédez-vous votre dossier médical complet ?

☐ Oui ☐ Non

Si non, avez-vous entrepris une demande pour l'obtenir ?

☐ Oui ☐ Non

Si vous ne l'avez pas encore réclamé il faudra le faire.

4. Détails du constat d'EHS

Date(s) des premiers symptômes :

Évènements déclencheurs identifiés ou présumés :

Type de symptômes :

Constat médical à quelle date ?

5. Effets secondaires

Décrivez les symptômes apparus à la suite du EHS :

Intensité et durée des symptômes :

Ces effets ont-ils eu un impact sur :

☐ Votre vie quotidienne

☐ Votre vie professionnelle

☐ Votre vie familiale/personnelle

☐ Autres (préciser)

Détaillez ces impacts :

6. Parcours médical et judiciaire

Avez-vous consulté un ou plusieurs professionnels de santé ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez lesquels :

Diagnostic :

Prescriptions :

Avez-vous déjà saisi :

☐ La justice civile

☐ La justice pénale

☐ Un commissariat ou le Procureur de la République

Détaillez vos démarches :

7. Liens avec d'autres victimes

Faites-vous partie d'une association ou collectif de victimes ?

☐ Oui ☐ Non

Connaissez-vous d'autres personnes dans une situation similaire ?

☐ Oui ☐ Non

8. Finalité du questionnaire

La finalité de ce questionnaire transmis à CAB ASSOCIES Avocats à la Cour est d'établir une étude préalable des différents cas pour envisager, le cas échéant, une action judiciaire collective des victimes des ondes électromagnétiques.

9. Consentement

En signant ce document, je certifie que les informations transmises à CAB ASSOCIES Avocats à la Cour sont sincères et véritables.

Fait à : _____

Le : ____/____/2026

Signature : _____

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ACTION PÉNALE COLLECTIVE EN TANT QUE
VICTIME DES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Je, soussigné(e), Madame/Monsieur : -----

Né(e) le ----- à -----

De nationalité : -----

Demeurant au : -----

Numéro de téléphone : -----

Adresse e-mail : -----

Par la présente, je donne mon accord à la SELAS CAB ASSOCIES, représentée par Maître Carlo Alberto BRUSA, Avocat au Barreau de Paris, sur la proposition d'intervention du 2 juin 2026 pour la mise en œuvre d'une plainte pénale dans le cadre d'une procédure relative aux ondes électromagnétiques.

Aux mêmes fins, j'élis domicile auprès de la SELAS CAB ASSOCIES, avocat au Barreau de PARIS, Centre d'affaires REGUS – 19 boulevard Malesherbes, 75008 PARIS.

Le présent bulletin vaut accord sur la proposition d'intervention et participation à la procédure pénale précitée mais sera complété par un mandat de représentation dûment complété et transmis en sa version originale à la SELAS CAB ASSOCIES.

J'adresse la présente à l'adresse électronique suivante :

avocats@cabassocies.com

Fait à : -----, le : -----

Signature :